

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2015

### **Subventions aux associations**

Le conseil vote les subventions 2015 pour les associations ayant organisé leur assemblée générale et communiqué les comptes 2014.

### **Procédure d'abandon manifeste**

Le maire explique que le logement situé au 48 rue du 8 mai est vide depuis 2001 et que, malgré de multiples tentatives, l'un des cinq héritiers, demeurant aux Etat-Unis, n'a jamais donné son accord pour la vente.

L'abandon de ce logement générant des nuisances (végétation envahissante) et des risques (chéneau en mauvais état et couverture précaire de la véranda), le conseil délibère pour enclencher la procédure d'abandon manifeste.

### **Taxe d'aménagement**

Afin de ne pas pénaliser les administrés qui font la démarche de déclarer en mairie l'installation d'un abri de jardin, le conseil décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin de moins de 12 m2.

### **Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols au sein de la CAMVS**

Les services de l'Etat cessant la mise à disposition de leurs agents au 1<sup>er</sup> juillet, La commune décide d'adhérer au dispositif de mutualisation mis en place par l'agglomération.

La commune paiera un forfait de 1 € par habitant et ensuite ponctuellement en fonction des actes qui lui seront envoyés. Le coût annuel pour Marpent est estimé par l'agglomération à 3300 euros.

### **Délibération relative au versement des fonds de concours à l'agglomération**

L'agglomération propose de nouvelles modalités de participation aux travaux de voirie et d'éclairage public, en augmentant la participation communale à 50 % au lieu de 40 % auparavant.

Le conseil délibère favorablement, en souhaitant toutefois que les demandes des communes validées et budgétées antérieurement à la décision de l'agglomération soient instruites avec la règle du 60 / 40.

### **Délibération relative au salage et déneigement des voiries d'intérêt communautaire.**

Le conseil décide de reprendre, dans le cadre d'une convention avec l'agglomération, le service salage et déneigement.

L'agglomération versera à la commune un forfait de 405,54 € à chaque sortie préalablement validée par ses services.

### **Délibération relative au fauchage**

Le conseil décide de reprendre, dans le cadre d'une convention avec l'agglomération, le service de fauchage des talus.

L'agglomération versera à la commune un forfait annuel 739,35 €.

### **Modification des horaires d'un poste d'adjoint d'animation**

Le conseil vote la modification des horaires d'un agent afin que ce dernier soit présent à la médiathèque le samedi matin.

### **Modification du règlement intérieur**

Le conseil vote le tableau relatif aux congés exceptionnels pour événements familiaux (mariages et décès)

### **Tarif location matériel**

Pour les particuliers, le tarif sera de 4 € par table, 2 € par banc, et 1 € par chaise.

### **Accueil de Loisirs été**

4 postes d'animateurs diplômés sont créés pour l'accueil de loisirs des 3 à 6 ans, ainsi que 24 postes pour l'accueil de loisirs des 6 à 16 ans.

L'indemnité de nuit pour le camping est fixée à 15 €, et l'indemnité surveillance de baignade à 5 € pour les animateurs.

Les tarifs d'inscription ne changent pas par rapport à 2014.

### **Contrat Enfance –Jeunesse**

Le conseil mandate le maire pour signer l'avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF

### **Marché de maîtrise œuvre mairie / salle des Fêtes**

Le conseil vote l'avenant avec le cabinet Gilliard qui maintient le même montant mais rassemble tous les travaux en une seule phase au lieu de trois prévues initialement.

### **Décision modificative budgétaire**

Le conseil donne son aval pour que 3000 euros soient transférés du chapitre 6615 au chapitre 673.

### **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**

La loi de finances rectificative ayant décidé l'indexation automatique des tarifs de base, il est demandé aux communes de ne plus actualiser leur coefficient multiplicateur et de choisir un chiffre arrondi.

Le coefficient de Marpent, qui était de 8,28 est ramené à 8.

### **Vente parcelles au Pré Fleuri**

Lors du dernier conseil, il s'est avéré que l'estimation des domaines était périmée de quinze jours (elle est valable un an).

Le conseil vote donc une nouvelle fois, sur la base d'une estimation domaniale qui d'ailleurs n'a pas changé (60 € le m<sup>2</sup>), la vente des parcelles 1, 2, 4, 5 et 6 sur la même base que celle des domaines.

### **Projet de fresque en centre-bourg**

Le maire présente le projet de fresque commandée à l'artiste Willy Guerlus de Villers-sire-Nicole pour le mur qui se trouve sur le parking de la salle des Fêtes.

### **Tirage au sort des jurés potentiels pour les Assises**

Six marpentois sont tirés au sort pour faire partie de la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme jurés à la Cour d'Assises.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20 h 45.